



16 octobre 2007



Programme de législature du Conseil administratif

2007-2011

Programme de législature

Le Conseil administratif de la commune de Plan-les-Ouates, entré en fonction le 1er juin 2007, a mené une réflexion sur les axes qu'il entend privilégier durant la législature 2007-2011. Il a souhaité établir un programme de législature donnant sa vision d'avenir de notre commune. Ce programme est un élément indispensable pour la mise en œuvre de sa politique et donne les orientations des actions qu'il entend mener.

Un programme de législature se doit d'être la volonté commune à l'ensemble du Conseil administratif qui propose ses intentions en termes d'action et de réalisations pour la durée de la législature.

Les objectifs du Conseil administratif se doivent de respecter un développement harmonieux. Le programme est tourné vers l'avenir de notre commune, amenée à devenir ville, tout en tenant compte de ses préoccupations actuelles et de son histoire.

Le programme de législature s'adresse avant tout au Conseil municipal, en réponse à l'annonce faite au lendemain des élections de 2007, afin d'annoncer sa ligne directrice pour les quatre ans à venir, dans les perspectives d'une collaboration efficace et constructive entre l'exécutif et le Conseil municipal.

La confiance ne se décrète pas, elle se construit.

Ce programme est destiné également à la population de Plan-les-Ouates, dans un souci de transparence et d'annonce des objectifs visés. La population devient un partenaire privilégié dans les thèmes mis en valeur dans ce document.

Les collaboratrices et collaborateurs de notre commune sont évidemment directement concernés par les objectifs annoncés puisqu'ils en deviendront les acteurs au quotidien.

Valeurs

Le Conseil administratif entend poursuivre ses objectifs dans le respect des valeurs suivantes :

- **Qualité de vie** : la préserver et l'accroître sur notre territoire via les politiques d'aménagement, sportive, culturelle, sociale, environnementale, de mobilité et de construction
- **Développement durable** : déployer des actions respectant ses principes dans les trois dimensions (économique, sociale et environnementale)
- **Respect** : préserver et développer l'exemple et l'équité
- **Démarche participative** : prendre en compte l'avis de la population
- **Ressources** : optimiser l'usage des ressources, en augmenter l'efficacité et préserver les capacités de la commune pour faire face à son développement

Objectifs thématiques

PETITE ENFANCE : DÉVELOPPER UNE RÉELLE POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE

- Analyser les besoins à court et moyen termes
- Développer une capacité d'accueil de qualité
- Soutenir des prestations adaptées aux enfants et à leur famille
- Soutenir la formation continue du personnel

ENFANCE : ADAPTER LES STRUCTURES EN FAVEUR DE L'ENFANCE

- Poursuivre l'action en faveur de l'accueil des enfants (parascolaire et périscolaire)
- Développer la capacité d'accueil
- Adapter les structures en anticipant les modifications de l'organisation scolaire (nouveaux horaires)

ADOLESCENCE ET JEUNES ADULTES : FAVORISER LES ACTIVITÉS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

- Accompagner les jeunes, les groupes et les associations avec comme objectif leur autonomie
- Favoriser et coordonner les actions à destination de la jeunesse
- Faire émerger et recenser les besoins et les attentes des jeunes
- Proposer et suivre les projets communaux répondant aux besoins et attentes de la jeunesse
- Développer les équipements en faveur de la jeunesse

POPULATION : FAVORISER LE LIEN SOCIAL

- Soutenir la vie associative
- Prendre en compte les préoccupations spécifiques des populations vulnérables et/ou en situation de précarité (santé, mobilité, isolement, lien social ...)
- Favoriser l'intégration des nouvelles habitantes et des nouveaux habitants, des étrangères et des étrangers et des jeunes citoyennes et citoyens
- Soutenir et reconnaître les initiatives bénévoles
- Entretenir jumelage et pacte de fraternité

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : MAINTENIR LE TAUX DE 0,9% DU BUDGET COMMUNAL

- Sensibiliser la population à la solidarité internationale
- Soutenir des projets et actions dans le cadre de la coopération, de l'aide humanitaire et des droits humains

CULTURE : FAVORISER UNE VIE CULTURELLE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

- Favoriser la richesse et la diversité de la vie culturelle à Plan-les-Ouates
- Proposer des manifestations culturelles de qualité destinées à la population locale
- Développer les partenariats avec les associations et institutions culturelles communales et régionales
- Faire de La julienne, Maison des arts et de la culture, le centre de vie culturelle et de rencontres intergénérationnelles
- Favoriser l'accès à la culture
- Mettre en valeur le patrimoine culturel local
- Terminer les équipements des infrastructures culturelles (Espace Vélodrome, La julienne)

SPORT : FAVORISER UNE VIE SPORTIVE DE PROXIMITÉ

- Soutenir les associations sportives pour le développement de leurs activités en faveur de la population
- Coordonner les initiatives liées au sport
- Définir un programme de développement des infrastructures sportives (périmètre des Cherpines)

QUARTIERS : RECONNAÎTRE ET STIMULER LA VIE DE QUARTIER

- Soutenir les actions de proximité visant le bien-être, les solidarités locales et le développement du sentiment d'appartenance
- Mettre à disposition de la population des espaces de rencontre
- Agir contre le sentiment d'insécurité
- Favoriser la participation des habitantes et des habitants
- Être à l'écoute des besoins de proximité des entreprises

MOBILITÉ : DEVELOPPER UNE MOBILITE MULTIMODALE

- Développer les réseaux de mobilité douce
- Soutenir activement le développement rapide d'une ligne de transport public efficace entre le Bachet et St-Julien et à terme, programmer le tram à Plan-les-Ouates
- Optimiser l'usage de l'espace affecté au stationnement de véhicules privés
- Mettre en œuvre un concept de mobilité pour la ZIPLO
- Soutenir les actions en faveur d'une mobilité respectant l'environnement
- Poursuivre l'approche intercommunale de la problématique du trafic

FISCALITÉ : S'ASSURER D'UNE FISCALITE ADAPTEE AU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

- Maintenir le taux du centime additionnel pour 2008
- Poursuivre l'analyse des besoins futurs, notamment en termes d'équipements communaux et, le cas échéant, adapter la fiscalité communale
- Participer activement au chantier de la répartition des charges et compétences entre le canton et les communes

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : MAITRISER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

- Finaliser le plan directeur communal
- Initier des modifications de limites de zones, des plans localisés de quartier et des plans de site
- Mener une politique d'acquisition foncière favorisant une maîtrise du territoire communal
- Favoriser le développement de quartiers dans l'esprit du développement durable (écoquartiers)
- Définir et mettre en œuvre un programme pertinent pour la parcelle dite de la Piscine (ZIPLO)
- Développer les réseaux agro-environnementaux en partenariat avec les communes limitrophes et le canton

ENVIRONNEMENT : LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

- Poursuivre la politique en matière de tri des déchets et agir pour une réduction de la production des déchets
- Obtenir le label « Cité de l'énergie »
- Doter la commune d'un fonds de soutien en faveur des mesures d'économies d'énergies
- Minimiser l'usage de ressources fossiles dans les infrastructures communales

ORGANISATION INTERNE : AUGMENTER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DE L'ACTION COMMUNALE

- Développer l'information destinée à l'ensemble des partenaires de la commune
- Développer une «administration en ligne»
- Présenter, à terme, un budget orienté prestations
- Défendre et favoriser les services de proximité à la population (maintien de l'arrondissement de l'état civil de Plan-les-Ouates en accueillant d'autres communes)
- Evaluer la pertinence de créer une structure communale pour les immeubles du patrimoine financier
- Développer la méthode de gestion de projet au sein de l'administration communale

CONSEIL MUNICIPAL : TRAVAILLER EN COLLABORATION

- Travailler en partenariat dans le respect des prérogatives et compétences respectives
- Initier des actions concertées
- Fournir l'information pertinente permettant au Conseil municipal de prendre ses décisions en connaissance de cause et en temps opportun

Par ce programme de législature, le Conseil administratif s'engage à poursuivre son mandat, avec intégrité et conviction.



Programme de législature approuvé par le Conseil administratif
le 16 octobre 2007